

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC ST LAURENT DU VAR, 190 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 06700 ST LAURENT DU VAR déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

SARL A2 GROUP représentée par MR GUINET AURELIEN ET MME ACCA AMANDINE, représentant de la société AMREL S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 272 AVENUE DE LA CALIFORNIE 06200 NICE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
A2 GROUP	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 16 juillet 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)

lu et approuvé


CIC LYONNAISE DE BANQUE
190 Avenue Général de Gaulle
06700 SAINT LAURENT DU VAR
Tél : 04 92 01 07 80 - Fax : 04 93 07 05 41
18310@cic.fr

lu et approuvé